## Base de calcul pour la sujétion particulière

En MG (Minimum Garanti)

1 MG ou GIR 6	-Handicapé fréquentant un CAT en journée -En capacité de se déplacer sans accompagnement -Susceptible de rester seul, n'a pas perdu son autonomie -Relativement cohérent dans leur environnement quotidien
<b>1,5</b> MG	-Handicapé léger ou personne âgée présentant un déficit léger -Régulièrement présent au domicile de la famille d'accueil en
ou GIR 5	journée -En capacité de se déplacer sans accompagnement -Susceptible de rester seul -Relativement orienté dans leur environnement quotidien
2 MG	-Handicapé ou personne âgée qui nécessite la <b>surveillance</b> d'un
ou GIR 4	tiers de façon régulière -Etat de santé relativement stabilisé
<b>2,5</b> MG	-Handicapé ou personne âgée qui nécessite une surveillance
ou GIR 3	rapprochée -Instabilité de l'état de santé, -Et/ou évolution déficitaire d'une pathologie chronique
3 MG	-Handicapé ou personne âgée qui nécessite une assistance
ou GIR 2	partielle et régulière aux actes de la vie quotidienne : aide pour s'habiller, pour le change (couche), pour se lever, pour repas
4 MG	Handicapé ou personne âgée qui nécessite une assistance
ou GIR 1	totale aux actes de la vie quotidienne -Dépendance physique et ou perte d'autonomie mentale importante.

<u>I'APA et</u>	les indemnités de sujétion particulière par jour :
<b>GIR 6</b> =	travailleurs CAT et personne qui n'a pas perdu son autonomie= 1 MG
	Régulièrement présent au domicile de la famille d'accueil en journée, s'alimente, s'habille, se déplace seul= 1,5 MG
<b>GIR 4</b> =	surveillance de façon régulière : une fois levé, se déplace seul
	dans le logement, parfois aide à l'habillage = 2 MG
GIR 3 =	surveillance rapprochée= aide pour autonomie corporelle plusieurs
	fois par jour, peut se déplace seul = 2,5 MG
<b>GIR 2</b> =	assistance régulière, prise en charge pour la plupart des activités. :
	aide habillage, pour change (couches), pour se lever, pour repas. = 3 MG